RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 09318
Numéro SIREN : 521 504 431
Nom ou dénomination : L2JS

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2013 sous le numéro de dépôt 97275

1309737301

DATE DEPOT :	2013-10-29
NUMERO DE DEPOT :	2013R097275
N° GESTION :	2010B09318
N° SIREN :	521504431
DENOMINATION :	L2JS
ADRESSE :	69 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS
DATE D'ACTE :	2013/06/28
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

L2JS

SAS AU CAPITAL DE 10.000 €

Siège social : 69 Avenue Raymond Poincaré 75116 Paris

RCS Paris 521.504.431

ASSEMBLÉE DU 28/06/2013

L'an 2013, le 28 juin à 9 heures, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président :

- La société **LUCKY WAY**, valablement représentée à l'effet des présentes par M. Laurent SCHWARZ en vertu des pouvoirs reçus,

- La société **DEVON STORAGE FRANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 6.500.000 € dont le siège social est au 64 Rue Ranelagh 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 421.318.809, valablement représentée à l'effet des présentes par son Gérant, M. Daniel GUERIN,

- Monsieur Lucien JIBERT,

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
29 OCT. 2013
Sous le N° : R 9717

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé;

L'assemblée est présidée par M. Lucien JIBERT, **Président** de la **SOCIÉTÉ.**

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Le Président rappelle que du fait de l'entrée d'un nouvel associé et la désignation projetée d'un nouvel administrateur, il y a lieu de modifier les statuts en conséquence.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouvel administrateur

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président fait part aux associés de la démission de Monsieur Laurent SCHWARZ de son poste d'Administrateur à effet de ce-jour. Il convient donc de pourvoir à son remplacement en désignant un nouvel Administrateur, personne physique ou personne morale, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la société. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Il est ensuite indiqué que la société **LUCKY WAY** est candidate pour occuper les fonctions d'Administrateur pour le temps restant à courir du mandat de Monsieur Laurent SCHWRAZ.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Laurent SCHWARZ. Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, décide, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, de nommer en qualité de nouvel Administrateur : la société **LUCKY WAY**, société à responsabilité limitée au capital de 45.468.600 €, dont le siège social est au 11 Rue Tronchet, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°497.486.191.

La société **LUCKY WAY**, soussignée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination. La société **LUCKY WAY**, ne percevra aucune rémunération, jusqu'à décision contraire. Les frais engagés par la société **LUCKY WAY**, dans l'exercice de sa mission lui seront toutefois remboursés par la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Le Président et Associé
Monsieur Lucien JIBERT

Administrateur et Associé
La société LUCKY WAY
Représentée par
Monsieur Laurent SCHWARZ

Associé
La société DEVON STORAGE FRANCE
Représentée par
Monsieur Daniel GUERIN